

François de Sales à la sainte Vierge, “ ne me dites pas que vous ne pouvez, car votre bien-aimé petit-fils vous a donné toute puissance ; ne me dites pas que vous ne devez, car vous êtes la commune mère de tous les pauvres humains et singulièrement la mienne.”

L'abbé G. de BESSONIES.

## L'ÉGLISE ET L'ENFANT

*Sinite parvulos ad me venire.*

(Suite)

Chez les Romains, ce qu'on appelait la majesté paternelle était une puissance redoutable très grande. Elle donnait au père de famille le droit de vie, de mort et de vente sur son enfant. Comme chez les Spartiates, le père de famille romain pouvait étouffer ou exposer son enfant quand il était faible ou mal constitué.

Cicéron et Sénèque, les deux plus grands philosophes de Rome, trouvent cette loi toute naturelle ; Pline l'excuse. Quand un enfant naissait, on le mettait au pied du père ; s'il le relevait de terre, il était censé le reconnaître. De là est venue l'expression *tollere* ou *suscipere liberos*, élever les enfants. S'il tournait le dos, l'enfant était mis à mort ou exposé. Parmi les enfants exposés, la plupart périsaient de froid ou de faim. Ceux qui survivaient étaient disputés par plusieurs espèces d'industriels :

Les uns devenaient la proie des lanistes, qui les élevaient pour les écoles et les jeux sanglants du cirque ; d'autres étaient égorgés par les magiciens qui se servaient du sang de ces innocentes créatures pour d'horribles breuvages ; d'autres étaient plus à plaindre encore ; ils étaient

estrop  
bres a  
indust  
pudeu  
un m  
parent

I  
droit  
ceux-c  
jours l  
mines  
les plu  
de Bru  
les det  
tard, le  
paterne

O  
disent.  
Chez  
barbare  
raison  
Lactan  
l'oubli

Et  
cher l'e  
s'il le c  
tyrannie

Te  
dans la

II  
La Chir